



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Installation d'un nouveau scanner au centre hospitalier de Sedan

Question écrite n° 16138

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'installation prochaine d'un nouveau scanner au centre hospitalier de Sedan. Il souhaite savoir si Mme la ministre est en mesure de lui confirmer cet investissement. Il souhaite également que lui soit communiqué le calendrier d'installation et de mise en service de ce nouvel équipement.

Texte de la réponse

Un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM) a été autorisé par l'agence régionale de santé (ARS) Grand-Est au centre hospitalier de Sedan. Son installation est prévue début 2020. Un nouveau scanner a, par ailleurs, été autorisé dans le même département par l'ARS, et va être installé au centre de Fumay. Il sera opérationnel à la fin du troisième trimestre 2019. De même un nouvel appareil IRM a été autorisé sur le site de Reithel du Groupement Hospitalier du sud Ardennes (GHSA). Celui sera mis en œuvre pour l'été 2020. Par ailleurs une réflexion territoriale au niveau du nord Ardennes est en cours entre les radiologues hospitaliers et privés afin de se coordonner et améliorer la couverture des besoins en période de permanence des soins en se regroupant au sein d'un Plateau d'Imagerie Médicale Mutualisée (PIMM). Cette organisation permettra également de favoriser le recrutement de nouveaux radiologues avec une activité diversifiée, étendue sur le territoire, facilitée par la télé-imagerie et la mutualisation des gardes (permettant de diminuer la pénibilité de l'exercice médical tout en assurant la réponse attendue par la population).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16138

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 564

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6191